

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 06 avril 2023 - 18H30

Date de Convocation : 30 mars 2023.

Présents : Mme Christel Rouberties, Josiane Taudière, et MM Alain Berlioz, Christian Lavarenne, Guy Lacombe, Fabrice Duppi, Pascal Crinière, Guillaume Levert.

Absents : Mme Mégane Chantal, Jean-Christophe Lorblancher, Jean Biard.

Secrétaire de séance : Guillaume Levert

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 20 février 2023 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

D01 : Approbation du Compte Administratif du Budget principal 2022

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21, relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31, relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Alain Berlioz a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Monsieur Fabrice Duppi, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain Berlioz pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 7 voix pour,

VOTE, le Compte Administratif 2022 du **budget Principal**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section Fonctionnement

Dépenses : 549 406.55€

- Recettes : 542 831.37€

- Excédent reporté 2021 : 62 866.12€

Section Investissement

- Dépenses : 232 089.61€

Recettes : 368 102.59€

Excédent reporté 2022 : 7 552.29€

D02 : Approbation du Compte de gestion du Budget principal et du Budget Culture Evènements 2022

Le conseil municipal

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion,

Taxe foncière bâtie : 48.88 %

Taxe foncière non bâtie : 80.17 %

Taxe d'habitation : 11.54%

D05 : Vote du budget communal 2023

Monsieur Le Maire, soumet au Conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2023 du budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

-Vote le budget communal pour 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

-Section de Fonctionnement : 564 409.82€

-Section d'Investissement : 915 707.18€

D06 : Vote du budget Culture Evènements 2023

Monsieur Le Maire, soumet au Conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2023 du budget Culture Evènements.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Vote le budget Culture- Evènements pour 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

-Section de Fonctionnement : 175 460.35€

-Section d'Investissement : 120 491.56€

D07 : BASTIDEUM / Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine / Soutien au programme de Médiation 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Bastideum est un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine qui chaque année renouvelle son offre culturelle, afin de proposer un programme de médiation pour le jeune public et notamment les scolaires.

Afin de poursuivre et pérenniser ses actions de Médiation en 2023, Monsieur le Maire propose de solliciter la REGION NOUVELLE AQUITAINE pour une subvention à hauteur de 10 000€.

- Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de solliciter la REGION NOUVELLE AQUITAINE dans le cadre du **Soutien au Programme Médiation 2023** pour une subvention à hauteur de 10 000.00€,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

D08 : Amortissement du Fonds de concours du chemin de la déchetterie

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le paiement des travaux d'investissement du chemin de la déchetterie est sur le compte 2041512 sous forme de fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte la tarification proposée à compter de la saison 2023 des articles précités.

D12 : Tarification de l'utilisation d'un compteur électrique au terrain de Pétanque

Monsieur le Maire rappelle la création d'un second terrain de pétanque au Foirail sud et l'ouverture d'un compteur électrique qui sera accessible aux particuliers et associations lors de soirées nocturnes.

Monsieur le Maire propose de fixer une tarification pour l'utilisateur à 10€ la soirée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de fixer une tarification de l'utilisation du compteur électrique au terrain de pétanque à 10€ la soirée.

D13 : Recrutement d'un agent technique polyvalent pour 4 mois

Monsieur le Maire propose de recruter un agent d'entretien pour la saison estivale, allant du 15 mai 2023 au 15 septembre 2023 ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 384 et Majoré 353 ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

Accord du conseil à l'unanimité.

D14 : Approbation des statuts dans le cadre de notre adhésion à l'ATD 24

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : le Département des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier,

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 06 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'ATD24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD24,

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD24,

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD24 permet à la collectivité d'avoir accès, sans frais supplémentaires, aux services suivants :

- Conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la Direction Aménagement Territorial,
- Assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires,
- Souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD.
- Désigne Monsieur Fabrice Duppi, Maire comme son représentant au sein des organes délibérants.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Divers

Monsieur Guillaume Levert, présente le nouveau site internet avec ses nombreuses rubriques et informe qu'il devrait être accessible au public entre le 15 avril et le 1^{er} mai.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de l'ancienne gendarmerie ainsi que le bâtiment sur la parcelle AC 202 rue de l'Ormeau du Pont sont vacants, il propose de réfléchir sur le devenir de ces bâtiments.

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par les « Restos du cœur » qui proposent de venir avec un camion aménagé, faire une permanence à raison d'une fois par semaine à l'automne prochain.

Ils souhaitent avoir une salle pour recevoir et apporter un soutien aux bénéficiaires et recherche des bénévoles pour assurer le relai entre les centres itinérants et les personnes accueillies.

Un espace à la médiathèque pourra être mis à leur disposition.

Monsieur le maire rappelle que la journée citoyenne est fixée à samedi matin 15 avril.

Le 17 avril sera diffusée une séance de cinéma à la salle des fêtes « Les petites victoires » dont le thème porte sur la vie quotidienne d'un Maire.

A l'issue de la projection, monsieur le Maire propose un échange suivi d'un pot de l'amitié offert par la Mairie

Fin de la séance 21h15

Le secrétaire
Guillaume Levert



Le Maire
Fabrice Duppi

